CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E30052** **VALABLE JUSQU'AU** **17/05/2027**

ÉDITÉ LE 18/05/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1977

Raison sociale : LASNIER

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 12/09/2012

Capital : 130 000

8 RUE JULES BERTHONNEAU
41000 BLOIS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BLOIS 1977B00007

Siret : 309 204 196 00013

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 6110627

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP J20193Y1244000 / 001 620851/21

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP J20193Y1244000 / 001 620851/21

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2026

Téléphone : 02 54 20 07 01 **Fax :**

Portable : 06 84 63 85 27

Responsabilité légale :
LASNIER BTP (907 843 841) / LASNIER CHRISTOPHE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Site Internet : http://www.lasnierbtp.fr

E-mail : accueil@lasnierbtp.fr

Effectif moyen : 31 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 5 145 444 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
1112	Démolition - déconstruction (Technicité confirmée)	29	21/06/2023
1312	Terrassements - fouilles (Technicité confirmée)	29	21/06/2023
2112	Maçonnerie et ouvrages en béton armé (Technicité confirmée)	29	04/04/2024
	Nombre total de qualifications : 3		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

18/05/2026 14:50

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.